



**DATE : 30 avril 2014**

**Séance du Conseil Général  
sous la présidence de M. le Président  
Jacques Bersier**

**CONSEIL GENERAL**

Présents : 28 Conseillers généraux            majorité = 15            Quorum atteint

Excusés : MM. Dominique Torche et Benoît Rossier

L'assemblée peut se dérouler normalement.

**CONSEIL COMMUNAL**

Présents : Mme Nadia Savary, MM. Bernard Grandgirard, Alain Bürgy, Marc Fontaine, Claude-Alain Mast, Alexandre Vonlanthen.

Excusée : Mme Marielle Corboz.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance par M. le Président Jacques Bersier.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 18 décembre 2013
3. Comptes 2013
  - 3.1. Comptes de fonctionnement
    - présentation, commentaires
    - rapport de la commission financière
    - approbation
  - 3.2. Comptes d'investissements
    - présentation, commentaires
    - rapport de la commission financière
    - approbation
4. Demande d'un crédit d'investissement de Fr. 72'000.- pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le local de voirie
5. Demande d'un crédit d'investissement de Fr. 45'000.- pour la rénovation de l'appartement situé à l'école de Vesin
6. Règlement sur la détention et l'imposition des chiens : art. 11 al. 2  
décision de principe
7. Election du/de la Président(e) du Conseil Général pour 2014

DATE : 30 avril 2014

8. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil Général pour 2014
9. Informations communales
10. Divers.

M. le Président Jacques Bersier salue les Conseillères et Conseillers généraux, Conseillère et Conseillers communaux, la presse ainsi que le public pour cette séance ordinaire du Conseil Général de Cugy.

Cette assemblée a été convoquée par lettre personnelle conformément à l'art. 38 de la LCo, par avis dans la FO no 15 du 11 avril 2014, par affichage au pilier public communal et par avis sur le site internet de la Commune.

M. le Président Jacques Bersier demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation. Ceci n'étant pas le cas, cette séance peut délibérer valablement. Il rappelle que cette séance sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance.

### **1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. LE PRESIDENT JACQUES BERSIER**

Une séance orientée finance et une année financière qui se termine par des comptes positifs par un bénéfice d'environ Fr. 25'000.- avec des amortissements supplémentaires de Fr. 487'000.- et une mise en réserve de Fr. 80'000.- pour le remplacement du chauffage de la salle polyvalente. Ce résultat est dû à l'augmentation de 10 points des impôts communaux et du très bon travail de gestion de notre comptable et de notre Conseil Communal. Dans la deuxième partie, il y aura l'élection du président (e) du Conseil Général pour 2014 ainsi que l'élection du vice-président (e) ainsi que deux demandes de crédit qui seront votées séparément.

Il rappelle à l'assemblée que pour des prises de paroles, la formule de politesse est M. le président, Mesdames, Messieurs.

M. le Président Jacques Bersier demande s'il y a des remarques au sujet de l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, on passe au point

### **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 18 DECEMBRE 2013**

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance il ne sera donc pas relu ce soir. M. le Président Jacques Bersier demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal. Ceci n'étant pas le cas, le procès-verbal est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

M. le Président Jacques Bersier remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

### **3. COMPTES 2013**

#### **3.1. Compte de fonctionnement 2013**

M. le Président Jacques Bersier informe les Conseillers généraux que, comme mentionné dans le tractanda, ce sujet est débattu en débat organisé. Il donne la parole à Mme Nadia Savary, Syndique, responsable du dicastère des finances.

Mme Nadia Savary relève qu'au vu des nombreux documents reçus et certainement du travail minutieux qui a pu être effectué grâce aux explications du rapport de gestion, elle se

DATE : 30 avril 2014

permet dans un premier temps de remercier Mme Bersier pour sa vigilance minutieuse et d'autre part, ses collègues pour l'attention toute particulière portée à une bonne maîtrise des coûts dans leur propre dicastère.

Le compte de fonctionnement 2013 présente un bénéfice de Fr 25.488.81 sur un total de charges de Fr. 6'091'492.98.- Tout ceci après des amortissements supplémentaires pour un montant de Fr. 487'400.80 et une mise en réserve de Fr. 80'000.- pour le remplacement de la chaudière de la salle polyvalente.

Après quelques années de disette, nous voici, enfin, revenu dans les chiffres noirs. Le crayon rouge, une politique stricte des investissements, une gestion rigoureuse de priorités, une politique stratégique des amortissements et une hausse d'impôts ont porté leurs fruits et nous permet d'entrevoir une embellie financière et de souffler quelque peu.

Mais des rentrées extraordinaires expliquent aussi ce résultat : prestations en capital, gains immobiliers, impôt à la source. Ces postes sont toujours difficiles à évaluer. D'autre part, une nouvelle loi sur les transferts immobiliers a favorisé dans toutes les communes fribourgeoises ces postes de recettes avant son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Pour nous, cela représente quand même une rentrée extraordinaire de plus de Fr. 200'000.-.

Pour les postes eau, épuration qui doivent s'autofinancer à 100% selon la législation cantonale, vous l'aurez remarqué nous sommes de bons élèves puisque l'objectif est atteint. Nous avons même pu, dans le poste épuration, mettre en réserve un montant avoisinant les Fr. 80'000.- ce qui est de bon augure. Si la tendance reste la même à moyen terme, pourquoi pas baisser la taxe ? Musique d'avenir selon le montant en réserve ; ce dernier doit couvrir les éventuels frais d'entretien ou d'imprévu.

Pour le poste Ordures ménagères, nous sommes à 85% d'autofinancement, alors que la législation nous demande d'atteindre le 70%.

Quelques mots sur l'évolution de la dette :

Au 31.12.2013, la dette nette par habitant s'élève à Fr. 3'142.10, soit une diminution de Fr. 889.70 par rapport à 2012.

Vous le voyez, la patience a du bon et ces excellents comptes nous permettront d'augmenter notre patrimoine, de disposer de plus de liquidités et à peu de choses près de tripler notre capacité d'investissement.

Vous le voyez, notre politique financière fait l'objet d'une grande vigilance et d'une analyse constante et nous continuerons dans ce sens.

Elle reste, ainsi que la boursière, à disposition pour toutes questions ou remarques.

M. le Président Jacques Bersier remercie Mme la Syndique pour ces informations et donne la parole à M. Jean-Pierre Grandgirard, président de la commission financière, pour son rapport.

M. Jean-Pierre Grandgirard nous informe que la commission financière a examiné le compte de fonctionnement pour l'année 2013. Celui-ci présente un bénéfice de Fr. 25'488.81 alors que le budget prévoyait également un excédent de revenu de Fr. 9'885.17. Toutefois, ce qui nous fait particulièrement plaisir, c'est que pour la première fois depuis la fusion de nos 2 villages, nous avons pu effectuer des amortissements supplémentaires pour un montant de Fr. 487'400.80.

Cet excellent résultat est dû, pour une part à l'augmentation des impôts votés en 2012, mais aussi, principalement à la prise de conscience que la capacité financière de notre commune est limitée, et au fait qu'il n'est pas possible d'investir au-delà de nos moyens.

La commission financière relève avec plaisir que le poste Administration de notre ménage communal a coûté moins cher que prévu, du fait qu'il y a eu moins de séances de commissions et moins de vacations du conseil communal.

La police du feu avec le nouveau CSPI des Verdières semble fonctionner et le nouveau règlement concernant la taxe d'exemption a rapporté Fr. 11'822.95 de plus que prévu. Cette

DATE : 30 avril 2014

taxe nous semble tout de même élevée et a été fixée un peu rapidement, sans en mesurer les conséquences. Elle pourrait être revue à l'occasion par l'association intercommunale. D'autre part, la CF souhaiterait avoir un détail précis de l'évolution de l'effectif du corps.

Vu le résultat réjouissant de l'année 2013, le Conseil Communal a prévu d'attribuer à la réserve un montant de Fr. 80'000.- pour le changement de la chaudière de la salle polyvalente, qui ne répond plus aux normes en vigueur. La CF félicite le Conseil Communal pour cette initiative et demande d'effectuer les travaux plutôt en saison estivale, avant une nouvelle période de chauffage.

La CF constate que la taxe pour l'approvisionnement de l'eau couvre à 100% les frais d'achat et de distribution de l'eau potable. Il en est de même pour la taxe d'épuration qui couvre entièrement le chapitre protection des eaux. La loi prévoit que ces taxes ne doivent pas servir à financer d'autres projets. Notre réseau d'eau et d'épuration étant maintenant en bon état, la CF ne pense pas que les frais de ces deux chapitres vont augmenter dans le futur. Une fois les réserves suffisantes, les taxes pourraient peut-être diminuer à l'avenir.

Les postes Enseignement et formation, Santé, Affaires sociales, qui sont pour une grande part des charges liées, ont été bien budgétés et ne nous ont pas créés de surprises.

En ce qui concerne les impôts, la CF constate que l'augmentation votée en 2012 porte ses fruits et que presque tous les postes sont en augmentation.

Après cet excellent exercice, la situation financière de notre commune s'est sérieusement améliorée et l'endettement par habitant est passé de Fr. 4'031.80 à fin 2012 à Fr. 3'142.10 à fin 2013, soit une diminution de Fr. 889.70.

Aussi, la CF veut relever que le Conseil Communal et l'administration qui, sur tous les postes sur lesquels ils ont un pouvoir de décision, ont serré la vis et ont limité les dépenses au maximum. Plusieurs postes du budget n'ont pas été entièrement utilisés par souci d'économie et la CF les félicite. Nous sommes donc sur la bonne voie et si nous restons vigilants, nous pouvons voir l'avenir avec confiance.

La commission financière prie les membres du Conseil Général d'accepter le compte de fonctionnement de l'année 2013 et d'en donner décharge aux autorités responsables.

M. le Président Jacques Bersier remercie M. Grandgirard et donne la parole aux différents représentants des groupes :

M. Jean-Sébastien Rey nous informe que le groupe « Unité communale » a étudié avec attention le compte de fonctionnement 2013 ainsi que le rapport de gestion du Conseil Communal qui fournit tous les détails nécessaires. La hausse d'impôts ainsi que les rentrées extraordinaires ont renversé la tendance des années précédentes. De plus, il est à relever l'excellent exercice de notre exécutif et de son bureau qui ramène notre commune dans les chiffres noirs, permettant même de diminuer sa dette. En conséquence, le groupe « Unité communale » propose à l'unanimité des personnes présentes, d'accepter les comptes de fonctionnement 2013.

M. Christian Molleyres nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » a analysé les comptes de fonctionnement par classification administrative ainsi que les commentaires y relatifs donnant point par point une explication aux écarts entre budget et comptes 2013. D'une manière générale, ils se réjouissent de constater un excédent de revenu supérieur à Fr. 15'600.- au budget, soit + 158%. Bravo au Conseil Communal qui a décidé d'une mise en réserve pour le changement de la chaudière de la salle communale et de procéder à des amortissements supplémentaires pour Fr. 487'000.-. Toutefois, une petite ombre au tableau, au point 900.319.10 « Perte sur débiteurs-impôts », on constate malheureusement une hausse de plus de 71% d'impôts perdus par rapport aux comptes 2012 (+ Fr. 18'800.-). Le

DATE : 30 avril 2014

groupe « Unis pour Cugy » propose d'accepter les comptes de fonctionnement tels que présentés en félicitant le Conseil Communal pour le soin apporté à la maîtrise des coûts.

M. Jean-Gabriel Meylan nous informe que le groupe « Parti socialiste » valide les comptes de fonctionnement 2013 tels que présentés et constate non seulement la bonne tenue du ménage communal mais aussi une chose réjouissante, la possibilité de faire des réserves adéquates qui nous permettent de nous projeter dans les années futures avec une marge de manœuvre financière augmentée, ceci principalement dû à l'augmentation du taux d'imposition.

M. le Président Jacques Bersier remercie les intervenants et soumet les comptes de fonctionnement 2013 au vote.

**Vote :**

**Approbation : 28    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Les comptes de fonctionnement 2013 sont acceptés à l'unanimité.

### **3.2. Compte des investissements 2013**

Il donne la parole à Mme Nadia Savary, Syndique, responsable du dicastère des finances.

Mme Nadia Savary nous informe que là aussi, les documents ont été joints à la convocation. Ce compte se boucle sur un excédent de charges de Fr. 820.85.-. La commission financière a pu se rendre compte du suivi des investissements de ces cinq dernières années et avoir une vision globale de chaque investissement de son vote jusqu'à sa concrétisation. Aucun dépassement sur les investissements réalisés, bien au contraire, et sur les investissements en cours et non terminés, pour l'instant aucune mauvaise surprise à présager.

M. le Président Jacques Bersier remercie Mme la Syndique pour ces informations et donne la parole à M. Jean-Pierre Grandgirard, président de la commission financière, pour son rapport.

M. Jean-Pierre Grandgirard nous informe que la commission financière a examiné le compte des investissements de l'année 2013. Celui-ci se solde par un excédent de charges de Fr. 820.85 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 1'204'959.-. Toutefois la grande partie des investissements n'a pas été réalisée en 2013 et plusieurs postes ont été finalisés avec un résultat favorable par rapport à ce qui avait été budgété. Les points suivants sont relevés :

#### Police du feu

En 2013, aucun montant n'a été versé au CSPI Les Verdières pour régler la fusion des corps de sapeurs-pompiers.

#### Militaire

Concernant l'assainissement de la butte de tir et la pose des pare balles, la CF remarque avec grande satisfaction que ces travaux pour lesquels nous avions budgété Fr. 173'000.-, n'ont finalement coûté que Fr. 50'172.75. Nous avons effectivement reçu les subventions fédérales et cantonales pour un montant de Fr. 74'898.35, ainsi que la participation de 50% pour les pare balles de la société de tir de Cugy-Vesin, pour un montant de Fr. 10'773.-. Nous avons donc bien fait de réaliser ces travaux pendant que les subventions étaient garanties.

#### Routes communales

DATE : 30 avril 2014

A part l'achat d'un taille-haie de Fr. 12'500.-, aucune dépense n'a été effectuée pour ce poste.

Approvisionnement en eau

La mise en boucle de la Poste – Savua a coûté moins cher que prévu, soit Fr. 26'944.20 contre Fr. 50'000.- au budget. La distribution de l'eau du GRAC à Vesin a coûté Fr. 386'315.10 contre Fr. 400'000.- budgétés.

Protection des eaux

Les travaux d'assainissement de la route du Savua se poursuivent normalement. La 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> étape, ainsi que les travaux vers l'église sont terminés et payés, avec un solde positif de plus de Fr. 230'000.- par rapport à ce qui figurait au budget. Les subventions cantonales pour l'étape 3 et 4 ont été encaissées pour un montant de Fr. 94'216.65.

Aménagement du territoire

Pour ce poste, nous avons payé Fr. 32'553.15 soit Fr. 11'232.- pour le plan communal de l'énergie, Fr. 6'247.50 pour la constatation de la nature forestière et Fr. 15'073.65 pour la révision du PAL.

En conséquent, nous pouvons dire que nous voyons le bout du tunnel concernant la mise en séparatif des eaux usées et qu'aucune mauvaise surprise n'est venue jusqu'à ce jour perturber ces travaux importants.

La commission financière remercie le Conseil Communal et le secrétariat pour les informations détaillées qui ont été fournies et demande au Conseil Général d'approuver le compte d'investissement tel que présenté et d'en donner décharge aux organes responsables.

M. le Président Jacques Bersier remercie M. Grandgirard et avant de donner la parole aux différents représentants des groupes, il profite de remercier la société de tir de Cugy-Vesin pour sa participation financière à la pose des pare balles, ce d'autant plus qu'elle n'était pas obligée de le faire.

Mme Chantal Pache nous informe que le groupe « Unité communale » a pris note des investissements réalisés ; il remercie le Conseil Communal et la boursière pour leur rigueur dans la bonne gestion des comptes et les félicite d'avoir tenu le budget et réalisé des économies. Le groupe « Unité communale » donne un préavis favorable au compte d'investissement.

M. Christian Molleyres nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » a analysé les comptes d'investissement ainsi que les commentaires y relatifs expliquant les différences entre budget et comptes 2013. Ils constatent que plusieurs projets n'ont pas été réalisés. Les budgets reportés représentent plus de Fr. 1,15 mios. Les chiffres présentés démontrent que sur les investissements réalisés, plus de Fr. 414/m ont été économisés par rapport aux budgets accordés ! Est-ce le fait d'une très grande prudence de la part de notre Conseil Communal lors d'une demande d'un budget ou le produit de fortes négociations ?

Le groupe « Unis pour Cugy » propose d'accepter les comptes d'investissements tels que présentés.

M. Jean-Gabriel Meylan nous informe que le groupe « Parti socialiste » valide les comptes d'investissements présentés et constate avec plaisir le non dépassement des budgets estimés quant aux objets réalisés.

**Vote :**

**Approbation : 28    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

DATE : 30 avril 2014

Les comptes d'investissements 2013 sont acceptés à l'unanimité.

**4. DEMANDE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 72'000.- POUR LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LE LOCAL DE VOIRIE**

M. le Président Jacques Bersier donne la parole à M. Claude-Alain Mast, responsable du dicastère des bâtiments.

M. Claude-Alain Mast nous informe que suite aux infiltrations d'eau au local de voirie, le Conseil Communal a annoncé des travaux sur le toit de ce bâtiment. Un projet a été demandé à l'entreprise Volery Frères SA à Aumont pour un toit à deux pans afin d'éviter que de futures fuites puissent réapparaître des années plus tard sur un toit plat. Après discussions, il est apparu au Conseil Communal bienvenu d'envisager la pose de panneaux photovoltaïques sur ce nouveau toit et c'est ainsi que contact a été pris avec la maison Soléol à Estavayer-le-Lac. De plus ce projet entre complètement dans le projet Cité de l'énergie. Afin de perdre le moins de temps pour ce projet éventuel de la pose de ces panneaux et de remédier au plus vite aux problèmes des fuites d'eau, la demande de permis de construire a déjà été effectuée et ceci a été annoncé par mail aux conseillers généraux. En ce qui concerne cette installation, il s'agit de 144 panneaux photovoltaïques d'une puissance minimale de 37 kWc et pour une surface totale de 235 m<sup>2</sup>. La production en 1<sup>ère</sup> année est de 36'720 kWh. Le projet est déjà annoncé auprès de Swissgrid car il y a un délai de 3 ans avant que Swissgrid ne rachète notre électricité. Durant les 3 premières années, le Groupe E, qui est obligé selon la loi de nous racheter notre électricité, nous versera un montant de 9.00 Cts/kWs auquel se rajoute 6.00 Cts/kWs pour la plus-value d'écologie, soit environ Fr. 5508.- par année. Dès que le projet sera accepté par Swissgrid, soit en moyenne 3 ans après la mise en service, nous recevrons 25.70 Cts/kWs soit un montant annuel d'environ Fr. 9185.-.

M. le Président Jacques Bersier remercie M. Claude-Alain Mast pour ces informations et donne la parole au président de la commission financière pour son rapport concernant ce crédit d'investissement.

M. Jean-Pierre Grandgirard nous informe que la commission financière a examiné la proposition du Conseil Communal de poser 144 panneaux photovoltaïques, d'une surface de 235 m<sup>2</sup>, sur les 2 pans de toit du local de la voirie et du bureau communal. Tout d'abord, la CF prend note avec satisfaction que le Conseil Communal a décidé de réparer les infiltrations d'eau du toit plat de la voirie par la pose d'un nouveau toit à 2 pans. La pose de panneaux photovoltaïques sur ce nouveau toit ne doit être vue comme une affaire rentable pour la commune, mais l'on peut espérer que la vente de l'électricité couvrira à moyen terme l'intérêt et l'amortissement de la dette contractée. Comme nous avons adhéré récemment au projet Cité de l'énergie, cette démarche va dans le sens voulu par nos autorités et la CF donne un préavis favorable à cette réalisation.

M. le Président Jacques Bersier remercie M. Grandgirard et donne la parole aux différents représentants des groupes.

M. Thierry Berger nous informe que le Groupe « Unité communale » lors de sa séance, la majorité des personnes présentes donne un préavis favorable à cet investissement.

M. Jacques Monnard nous informe que le groupe « Unis Pour Cugy » salue avec enthousiasme cette proposition du Conseil Communal. Non seulement il reconnaît là un

DATE : 30 avril 2014

premier pas en phase avec le défi énergétique qui nous échoit, mais de surcroît cet investissement pourra s'auto-amortir au bout de dix ans grâce à la rétribution au prix coûtant du kWh par SWISSGRID. Certes cela représentera un effort financier dans l'immédiat, mais le retour sur investissement annoncé à moyen terme est remarquable en générant du bénéfice jusqu'aux 20 ans que court le contrat.

M. Pascal Bersier nous informe que le groupe « Parti socialiste » accepte à l'unanimité le crédit d'investissement proposé. C'est un petit pas vers le label Cité de l'énergie.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Jacques Bersier soumet le point 4 : demande d'un crédit d'investissement de Fr. 72'000.- pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le local de voirie au vote.

**Vote :**

**Approbation : 28    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Le crédit d'investissement de Fr. 72'000.- pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le local de voirie y compris les charges de fonctionnement sont acceptés à l'unanimité.

**5.    DEMANDE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 45'000.- POUR LA RENOVATION DE L'APPARTEMENT SITUE A L'ECOLE DE VESIN**

M. le Président Jacques Bersier donne la parole à M. Claude-Alain Mast, conseiller communal responsable du dicastère.

M. Claude-Alain Mast nous informe que le montant de Fr. 45'000.- demandé, concerne la rénovation complète et la pose d'un agencement de cuisine dans l'appartement qui se situe au 1<sup>er</sup> étage de l'école de Vesin. C'est un appartement de 4,5 pièces composé de 3 chambres, d'un hall aménageable, d'une grande cuisine et d'une salle d'eau pour une grandeur totale de 100 m2 environ. Suite au départ de l'ancienne locataire, il nous semble opportun d'effectuer ces réfections avant de relouer cet objet. En effet, la commune, en accord avec la locataire, n'a rien refait dans cet appartement depuis bientôt 40 ans.

M. le Président Jacques Bersier remercie M. Mast pour ces informations et donne la parole au président de la commission financière pour son rapport concernant ce crédit d'investissement.

M. Jean-Pierre Grandgirard nous fait part que le Conseil Communal propose de rénover l'appartement occupé pendant près de 40 ans par l'ancienne institutrice de l'école de Vesin, pour un montant de Fr. 45'000.-. Ce montant, comprenant la rénovation des pièces et la pose d'une nouvelle cuisine, semble tout à fait correct, surtout si aucune réparation n'est intervenue depuis très longtemps.

Toutefois, on peut se demander si l'on ne devrait pas garder ces locaux pour la création d'une nouvelle salle de classe, plutôt que de construire à la hâte des modules provisoires. La cohabitation d'appartement et de salle de classe n'est pas très compatible, surtout si cet appartement n'est pas occupé par l'enseignant.

La commission financière ne s'oppose donc pas à cette dépense si le Conseil Général estime que la solution proposée est la meilleure.

M. le Président Jacques Bersier remercie M. Grandgirard et donne la parole aux différents représentants des groupes.



DATE : 30 avril 2014

M. Sylvain Egger nous informe que le groupe « Unité communale » soutien la demande de crédit d'investissement pour la rénovation de l'appartement de l'école. Il pense que cette rénovation est nécessaire, ce plus elle augmentera sensiblement le patrimoine communal.

M. Jacques Monnard nous informe que le groupe « Unis Pour Cugy » s'est aussi penché sur cette situation pour convenir du bon choix à faire. Il vient assez vite à l'esprit que cette nouvelle disponibilité d'un étage puisse répondre au besoin avéré de classe. Ils ont entendu dire que les contraintes architecturales sont telles qu'elles interdisent une telle réaffectation. Or, le château à Cugy a connu pareille transformation de l'appartement de l'instituteur, que tous reconnaissons comme réussie. La proposition de rénover cet appartement condamnera de fait cette extension de salles de classes à Vesin. Aussi leur semble-t-il judicieux d'en réexaminer quand même la possibilité de reconversion. Le groupe « Unis pour Cugy » souhaiterait d'ailleurs qu'il y ait une visite organisée, et qu'y soient aussi invitées des personnes de métier, à même de mener finement le constat et de se prononcer sur les artifices techniques envisageables. En fin de compte, ils sont réservés sur le fait de devoir sceller le sort de cet aménagement ce soir. Ils envisageraient aussi la variante du statu quo, c'est-à-dire de louer en l'état, avant qu'un événement significatif - la fusion par exemple - en infléchisse la décision.

M. Jean-Pierre Grandgirard nous informe qu'en temps que simple conseiller général il se pose la question si la rénovation de l'appartement de l'école de Vesin est la bonne solution. En effet, la cohabitation d'une école comprenant déjà 2 classes avec un nouveau locataire qui paie son loyer et qui voudra, c'est logique, un certain confort, créera inmanquablement des conflits que la commune devra régler. Avant de prendre une décision, il aimerait savoir où se construiront le ou les modules de classes nécessaires pour notre commune, si ce n'est pas cette année, ce sera l'année prochaine. Il a toujours été dit que ce serait dans la cour d'école, est-ce qu'il y a des changements à ce sujet ? Il relève que nous avons la chance de posséder une école qui a toujours été utilisée à cet effet à Vesin, ne faut-il pas continuer à l'utiliser comme telle et prévoir la création d'une nouvelle salle de classe dans cet appartement de plus de 100 m<sup>2</sup> ? Pour information, il nous rappelle qu'à Aumont, la commune qui avait aménagé un tel appartement lors de la construction de la salle, l'a finalement supprimé pour y construire une nouvelle salle de classe. Quant aux transports scolaires, ils dureront encore longtemps pour relier les villages qu'il y ait une fusion ou pas. Le village de Vesin existera toujours et il y aura toujours des enfants de ce village qui iront à l'école et il y a même des projets de construction d'immeuble locatif dans ce village. Il demande donc d'effectuer une étude plus poussée à ce sujet et de reporter l'octroi de ce crédit d'investissement.

M. Jean-Gabriel Meylan nous informe qu'il n'est pas opposé à cet investissement mais il pense qu'il aurait été intéressant de savoir dans quelle mesure l'investissement avait un retour sur investissement et dans combien de temps ?

M. Claude-Alain Mast répond que les modules ne seront plus dans la cour d'école. Une demande préalable a été déposée et ces modules se situeront derrière la salle de sport. Ce terrain semble le plus approprié pour accueillir ces modules. En effet dans la cour d'école, il se pourrait que le service des biens culturels n'y soit pas favorable.

Pour ce qui est de l'appartement, pour une salle de classe il est très difficile architecturalement car il y a des murs porteurs à démolir, la grandeur de l'appartement car dans les 100 m<sup>2</sup> il y a la salle d'eau, la cuisine, si on enlève ces dimensions il reste environ 80 m<sup>2</sup> ce qui ne suffit pas dans les normes demandées par Fribourg. Pour ce qui est des transports, le conseil est conscient qu'il y aura toujours des transports et probablement plus nombreux mais si on rajoute une classe il y aura plus de transports et selon la nouvelle loi scolaire, ces derniers seront à la charge des communes, actuellement ils sont payés par

DATE : 30 avril 2014

Fribourg. En 2013 il y avait pour plus de Fr. 52'000.- de frais de transports, donc avec une classe supplémentaire, le chiffre sera plus élevé. Pour la cohabitation, il est difficile d'y répondre ne sachant pas qui viendra y habiter. Pour le retour sur investissement, le loyer sera augmenté, sachant qu'actuellement il est à Fr. 900.-. Il sera augmenté entre Fr. 1'400.- et Fr. 1'600.- à discuter encore. Donc une plus value d'environ Fr. 500.- à Fr. 700.-.

M. Pierre-André Grandgirard relève qu'en ce qui concerne ce crédit d'investissement pour la rénovation de l'appartement, il pense que cet appartement devenant libre, il est important que l'on profite de le rénover. En cas de fusion, on peut imaginer, seulement imaginer, un futur cercle scolaire qui serait probablement sur 2 sites. Ce ne sera probablement pas un cercle scolaire sur 3 voir 4 sites. Donc si c'est deux sites, il doute qu'il y ait un site sur le village de Vesin. Quant à la cohabitation entre un appartement et l'école et qui y habite, cela peut être un atout, si par exemple on imagine des personnes âgées qui seraient peut être très heureuses de cohabiter avec des enfants et si c'est des personnes qui travaillent, elles ne seront pas là durant la journée, donc durant l'école. Il soutient donc ce crédit d'investissement.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Jacques Bersier soumet le point 5 : demande d'un crédit d'investissement de Fr. 45'000.- pour la rénovation de l'appartement situé à l'école de Vesin au vote.

**Vote :**

**Approbation : 19    Avis contraire : 8    Abstention : 1**

Le crédit d'investissement de Fr. 45'000.- pour la rénovation de l'appartement situé à l'école de Vesin y compris les charges de fonctionnement sont acceptés.

**6.    REGLEMENT SUR LA DETENTION ET L'IMPOSITION DES CHIENS : art. 11 al. 2**  
**DECISION DE PRINCIPE**

M. le Président Jacques Bersier donne la parole à M. Alain Bürgy, conseiller communal.

M. Alain Bürgy nous fait l'historique de la demande : lors de la séance du Conseil Général du 24 avril 2013, la demande suivante a été faite : M. Jacques Bersier nous informait qu'en date du 12 mars 2013, il a reçu un courrier de M. Marcel Grandgirard demandant la révision du règlement de l'impôt sur les chiens. Il trouve juste et équitable qu'une personne, quelle qu'elle soit paie pour ce qu'elle a et non pour ce qu'elle n'a pas en sa possession. Il s'agit de l'article 11 du règlement qui s'intitule comme suit :

« 1. La commune prélève un impôt sur les chiens, exigé de tout détenteur de chiens (personne physique ou morale) domicilié dans la commune.

2. La détention de chiens nés ou acquis durant l'année donne lieu à la perception d'un impôt annuel complet.

3. L'impôt est facturé dans le délai de trois mois à dater de la naissance ou de l'acquisition du chien.

4. La banque de données ANIS sert de registre fiscal pour le prélèvement de l'impôt. »

La modification demandée serait que l'impôt soit perçu au prorata par rapport aux mois d'acquisition du chien. Pour donner suite à cette requête, M. Jacques Bersier demandait au Conseil Général s'il était d'accord de donner mandat au Conseil Communal d'étudier la modification du présent règlement. M. le Président Jean-Gabriel Meylan remerciait M. Bersier et rappelait que la taxe, actuellement de Fr. 100.-, passera à Fr. 60.- dès le 1er janvier 2013. Il soumet la proposition de mandater le Conseil Communal pour étudier la

DATE : 30 avril 2014

modification du règlement actuel et de proposer des variantes ou la solution actuelle, au vote. Résultat du vote : Approbation : 17    Avis contraire : 3    Abstention : 5

La réponse du Conseil Communal à cette demande est la suivante :

1. Le coût de la taxe annuelle étant de Fr. 60.-, si l'on veut mettre en application cette nouvelle manière de facturer, dans l'absolu, nous serions amenés à facturer Fr. 5.- pour un mois. Cela nous semble déraisonnable, car tout un chacun sait que l'établissement d'une facture coûte bien plus que ce montant.
2. Ce règlement a été établi de cette manière, pour faciliter la gestion de ce poste. Si l'on décide de changer de système et de facturer au prorata des mois d'acquisition du chien, cela nécessiterait une gestion plus pointue de la population des chiens de notre village, donc plus de temps à consacrer pour finalement rembourser plus et facturer moins !

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Communal a décidé de ne pas entrer en matière sur cette demande.

M. le Président Jacques Bersier remercie M. Alain Bürgy pour ces paroles et donne la parole aux différents représentants des groupes.

M. Yannick Bersier nous informe que le groupe « Unité communale » est favorable à l'unanimité des personnes présentes de maintenir le statut tel qu'il est et de ne pas changer la taxe et de garder le règlement actuel. Comme M. Bürgy l'a soulevé, si l'on modifie le règlement, cela engendrerait beaucoup de frais supplémentaires administratifs et cela deviendrait vite compliqué.

M. Laurent Overney nous informe que le groupe « Unis Pour Cugy » a étudié la proposition de modification de l'article sur l'imposition des chiens et suite à leurs réflexions pense que la modification compliquerait fortement les choses au niveau administratif et par conséquent soutien la proposition du Conseil Communal de maintenir le statu quo et de refuser cette modification.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe que le groupe « Parti socialiste » propose de maintenir le règlement sur la détention et l'imposition des chiens sous sa forme actuelle.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Jacques Bersier soumet le point 6 : maintien de la position actuelle pour le règlement sur la détention et l'imposition des chiens au vote.

**Vote :**

**Approbation : 26    Avis contraire : 0    Abstention : 2**

Le règlement ne sera donc pas modifié.

## **7.    ELECTION DU/DE LA PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2014**

M. le Président Jacques Bersier donne la parole aux différents groupes pour des propositions.

Unité communale : Mme Séverine Berger propose et soutien la candidature de M. Dominique Torche pour la présidence du Conseil Général 2014. Ce dernier a déjà prouvé son investissement pour la commune et ses citoyens en apportant des questions et réflexions pertinentes, objectives et pleines d'intérêt ceci afin d'optimiser l'étude et l'approfondissement des dossiers. Ils sont certains qu'il serait tout à fait compétent dans cette fonction.

DATE : 30 avril 2014

Unis pour Cugy : M. Vincent Grandgirard nous informe que le groupe Unis pour Cugy ne présente pas de candidat pour la présidence du Conseil Général. Il soutient la candidature de M. Dominique Torche.

Parti socialiste : M. Pascal Bersier nous informe que le groupe Socialiste ne présente pas de candidat et soutient la candidature de M. Dominique Torche.

Le bulletin secret n'étant pas demandé, M. le Président Jacques Bersier soumet la candidature de M. Dominique Torche à la Présidence du Conseil Général pour 2014 au vote.

**Vote :**

**Approbation : 28    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

**Monsieur Dominique Torche est élu Président du Conseil Général pour 2014 par acclamations.**

M. Jacques Bersier précise que M. Dominique Torche l'a informé que s'il était élu, il nous fera part de sa satisfaction lors de la prochaine assemblée.

**8. ELECTION DU/DE LA VICE-PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2014**

M. le Président Jacques Bersier donne la parole aux différents groupes pour des propositions.

Unité communale : Mme Aurélie Haenni nous informe que le groupe « Unité communale » propose M. Fabrice Bersier comme candidat à la vice-présidente du Conseil Général pour 2014. Elle se fait un plaisir de relever les différentes activités de M. Fabrice Bersier.

Unis pour Cugy : M. Vincent Grandgirard nous informe qu'il y a une année, malgré la volonté du groupe, et après maintes discussions, ce dernier n'était pas en mesure de proposer un candidat pour la vice-présidence du Conseil Général. La situation est différente aujourd'hui et le groupe « Unis pour Cugy » propose la candidature de Mme Vanessa Currat. Mme Currat est intéressée à assumer cette responsabilité, sa situation professionnelle s'étant récemment allégée, elle est désormais disposée à y consacrer le temps nécessaire. D'autre part, la candidature de Mme Currat représente la dernière chance de leur groupe d'accéder à la présidence du Conseil Général durant cette législature, une charge et un honneur qu'ils pensent mériter. Il demande donc à l'assemblée de soutenir la candidature de Mme Vanessa Currat.

Parti socialiste : M. Jean-Denis Borgognon nous informe que leur groupe ne présente pas de candidat pour l'élection à la vice-présidence du Conseil Général conformément à ce qu'il avait annoncé en 2013.

M. Yannick Bersier demande, au nom du groupe « Unité communale », le vote à bulletin secret pour cette élection, lequel est accepté par l'assemblée.

Résultat du vote :

Bulletins délivrés	:	28
Bulletins rentrés	:	28
Bulletin nul	:	1
Bulletins valables	:	27

DATE : 30 avril 2014

Majorité absolue : 14

Résultat :

BERSIER Fabrice 14 voix majorité absolue  
CURRAT Vanessa 13 voix

**M. Fabrice BERSIER est élu, avec 14 voix, à la majorité absolue.**

M. Fabrice Bersier nous fait part que cet avec plaisir qu'il prend acte de sa nomination et remercie l'assemblée pour le soutien apporté et c'est avec conviction qu'il va s'engager dans cette fonction pour le bien de la commune de Cugy et se dit honoré d'être le premier président du Conseil Général habitant Vesin.

## **9. INFORMATIONS COMMUNALES**

M. le Président Jacques Bersier donne la parole au Conseil Communal pour différentes informations communales.

M. Bernard Grandgirard

- PAL : situation depuis le mois de décembre : notre dossier est toujours en consultation auprès des Services de l'état depuis novembre 2013. L'influence de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire n'est pas encore totalement claire. Cependant sa mise en vigueur a été fixée au 1<sup>er</sup> mai 2014 et cela ne va pas simplifier la tâche. Plus d'informations seront données lors du prochain CG.
- Concernant le dossier de l'immeuble à appartements protégés : en septembre dernier, le projet d'implantation de cet immeuble, sur le terrain communal et sur le terrain propriété de la SI Clos du Savua SA, a été présenté. Les démarches auprès des Service des biens culturels et des PAD, ainsi que les conditions de ces services pour pouvoir modifier le PAD Pré du Château et enfin de permettre la réalisation de cet immeuble ont également été expliqués. Les contacts avec la succession des vendeurs du terrain communal afin de prolonger le droit de réméré a également été évoqué. Lors de la séance du Conseil Général en décembre, l'obligation de mandater un architecte paysagiste pour l'étude des aménagements et circulation autour du château et au cœur de ce quartier a été expliqué. Le mandat a été confirmé par la Vaudoise assurance, propriétaire des immeubles, étant donné que celle-ci en assume les coûts. Malheureusement un temps précieux a été perdu lors de cette procédure. La Vaudoise ainsi que la SI Clos du Savua ont été informés lors d'une séance en janvier de cette année. Une vision locale est prévue ce vendredi avec l'architecte paysagiste et le responsable de la modification du PAD. Concernant la prolongation du droit de réméré, suite à la discussion avec les vendeurs, elle sera effective dès signature d'un acte authentique et ce jusqu'au 31 décembre 2015. Une proposition d'accord avec la SI Clos du Savua sera préparée par une petite commission composée de membres du Conseil Communal, de la commission financière et du président du Conseil Général. Elle sera discutée entre les différentes parties dans les prochaines semaines. Les membres actionnaires de la société immobilière ne feront pas partie de cette commission, ce qui est le cas de M. Bernard Grandgirard. Prochaine étape de ce dossier : résultat de l'étude paysagère – présentation de la modification du PAD à tous les propriétaires – mise à l'enquête publique de ce PAD pour pouvoir ensuite réaliser ce projet d'immeubles à appartements protégés selon les conditions de l'accord avec la société immobilière. Prochaines informations lors du prochain Conseil Général.

DATE : 30 avril 2014

→ Concernant le cycle d'orientation : attentifs à l'évolution de la démographie dans notre district, le comité du CO a effectué une étude des effectifs et des transports. Une extension provisoire s'avère obligatoire dès 2015. Une solution provisoire devra être trouvée sur les 2 sites Estavayer et Domdidier. Une extension définitive est à prévoir sur l'un des deux sites ou un troisième site. Notre commune est l'une des variantes et Cugy est la meilleure variante au point de vue géographique et des transports notamment compte tenu de sa gare et de sa position géographique dans le district. Le terrain en zone d'intérêt général au lieu dit « Le Bochat » correspond parfaitement à l'implantation d'une école. Des discussions ont eu lieu avec le comité du CO et au sein du groupe fusion dans lequel le Préfet est allé donner une information. Selon le groupe fusion, il semble prématuré d'aborder ce sujet et plutôt d'attendre l'issue de la fusion. A noter que la clé de répartition de cet investissement est à revoir dans tous les cas où que se fasse l'extension, entre les communes siège et les communes non siège.

M. Alain Bürgy

→ Air14 : les week-ends des 30 et 31 août et 6 et 7 septembre 2014 aura lieu Air14 pour fêter les 100 ans des forces aériennes suisses. Le village de Cugy sera fortement impliqué dans cette manifestation. Dès lors, une séance d'information à la population aura lieu le 2 juillet prochain à la salle polyvalente de Cugy. Cette séance sera présidée par les responsables de cette manifestation. Pour rappel, ils attendent plus de 100'000 personnes par jour durant ces 2 week-ends.

M. Alexandre Vonlanthen

→ Nous donne une brève information sur le chantier du Savua : si le chantier peut continuer à ce rythme, nous devrions avoir terminé d'ici un peu moins de 2 mois. Actuellement une deuxième équipe est venue renforcer l'effectif, afin de préparer le goudronnage, et effectuer les introductions des privés pour Frigaz.

→ Concernant les pompiers, et plus particulièrement l'effectif et le matériel, lors des premières discussions sur la fusion des corps de sapeurs pompiers, le total des hommes était de 135. Au moment de la fusion, les quatre communes avaient un effectif de 120 sapeurs. Au 1er janvier de cette année, il a déjà fondu à 103 sapeurs, et une quinzaine de départ sont programmés pour la fin de l'année. Avec ces chiffres, nous serons à deux doigts des prévisions faites lors de l'acceptation du CSPI en 2012.

Les 4 responsables de dicastères sont prêts à prendre leur bâton de pèlerin si il le faut, afin d'arriver dans l'effectif prévu. Pour information, en ce qui concerne la commune de Cugy, nous sommes tout à fait dans le tir, car nous sommes passés de 36 à 27 cette année, avec aussi quelques départs prévus à fin 2014. Il comprend tout à fait l'interrogation de la commission financière, car cela ne se voit pas dans les comptes. En effet, selon le règlement, l'effectif démissionne au 31 décembre avec 3 mois de préavis.

Pour les nouveaux véhicules, comme déjà expliqué dans des précédents conseils généraux, l'accent a été mis d'abord sur la réorganisation des hommes avant l'achat de matériel. En fin d'année passée, les demandes d'offres ont été lancées pour les véhicules et le matériel. Nous avons reçu les retours le mois passé, et un rendez-vous est prévu avec 2 constructeurs à la fin mai, pour les dernières négociations et le choix définitif. Nous aurons donc les délais de livraison après ce choix.

Mme Nadia Savary

→ Concernant la séance du 2 juillet, c'est une séance agendée, donc une séance de réserve et pour le Conseil Communal elle n'a pas de raison d'être à moins que le bureau du Conseil Général ou les conseillers généraux, désirent la maintenir, auquel cas nous sommes bien entendu ouverts à la discussion tout en nous présentant un ordre du jour. Nous attendons une réponse d'ici la fin mai, début juin, du bureau du Conseil Général s'il

DATE : 30 avril 2014

désire maintenir cette date ou pas. Si cette date était maintenue, on siègerait à 19.00 h. afin d'accueillir à 20.00 h. la séance d'information à toute la population pour Air14. Si ce Conseil Général n'a pas lieu, toute la population sera invitée à la séance sur la manifestation Air14.

- Fusion : les travaux avancent bien ; les séances des groupes de travail sont terminées, pour rappel tous les dicastères ont été analysés. Le Copil doit encore, lors d'une séance ou deux, avaliser les différentes décisions de cette étude, notamment le chapitre finance autant fonctionnement qu'investissements et le chapitre communication. Pour ne pas perdre trop de temps par rapport à cette étude, le chef de projet est déjà en train de travailler sur le rapport qui est en cours d'élaboration. Ce rapport sera ensuite présenté à tous les membres des exécutifs puis avalisé par les exécutifs et ensuite présenté pour information à la population aux environs de la fin août, début septembre. Nous savons que le Conseil Général est impatient d'informations mais nous ne pouvons en communiquer plus maintenant. En effet, les membres d'un Conseil Général ne peuvent être privilégiés par rapport aux personnes qui se rendent à une assemblée communale. Ce sont deux organes législatifs. Même s'il est vrai que vous deviez être plus informés afin de préparer les dossiers, dans ce dossier, le Conseil Général n'a aucun pouvoir de décision ; vous ne serez pas amenés lors d'un Conseil Général, à décider oui ou non pour la fusion. La loi sur la fusion est claire, c'est une votation populaire.
- Suisse bouge : c'est un concept mis sur pied depuis quelques années dans toute la Suisse. Cugy s'y est associé depuis le début et nous vous encourageons à y participer. Plusieurs activités par soir vous sont proposées, pour tous les âges et pour tous les niveaux, seul, en famille ou en groupe. Elles se déroulent à Estavayer et durent du 5 au 9 mai. Des feuilles sont à disposition des personnes présentes.
- Notre commune aura le privilège le 8 novembre 2014, d'organiser l'assemblée de l'Association des communes fribourgeoises. Cette assemblée a lieu une fois par année et cela représente environ 350 personnes pour l'assemblée et 250 personnes pour le repas. Cette association représente tous les districts ce qui veut dire que la Broye accueille cette assemblée tous les 7 ans. La dernière fois elle était à Estavayer et il faut savoir que seulement 3 communes peuvent accueillir cette assemblée de par leurs infrastructures Estavayer, Domdidier et Cugy. Le comité de l'association des communes broyarde a accepté, si le Conseil Communal de Cugy le désirait, de recevoir cette assemblée des communes fribourgeoises. Il faut relever que c'est la seule assemblée où il y a le Conseil d'Etat incorpore ainsi que les Préfets des 7 districts. Le Conseil Communal a donc eu une idée, c'est de faire participer les membres du Conseil Général à cette assemblée de part leur engagement comme bénévoles pour son organisation. A cet effet une liste d'inscription va circuler à la fin de cette séance.

M. le Président Jacques Bersier remercie la Syndique et la félicite d'avoir repris la présidence de cette association des communes fribourgeoises et ce sera la première assemblée qu'elle présidera et en plus dans la commune de Cugy.

Mme Nadia Savary le remercie et précise qu'il est vrai qu'elle sera émue et ravie de présider sa première assemblée dans sa commune mais précise que ce n'est pas pour cela que la commune de Cugy s'est proposée pour son organisation. Elle précise également que cette journée débute le matin par l'assemblée, suivie du repas à 12.00 h. pour se terminer aux alentours des 16.00 h. – 17.00 h.

## 10. DIVERS

DATE : 30 avril 2014

Avant de donner la parole aux conseillers généraux M. le Président Jacques Bersier informe l'assemblée que les travaux prévus pour le Sekulic sur les terrains communaux entretenus par nos employés communaux sont refacturés aux organisateurs du Sekulic.

La parole est donnée aux conseillers généraux :

M. Laurent Overney demande si le Conseil Communal a été approché au sujet du grand projet de remblaiement qui est en cours à la frontière communale de Payerne le long de la route au lieu-dit « les Fourches » et des éventuels désagréments que cela pourrait induire pour notre commune ? Si c'est le cas, il souhaite connaître l'avis du Conseil Communal sur ce projet.

Mme Nadia Savary répond que la commune n'est pas au courant de ce projet car il se situe sur Vaud et elle n'a pas été approchée. Elle prend note de la question et le Conseil Communal se renseignera sur ce projet.

Plus de question, M. le Président Jacques Bersier relève qu'il a eu un énorme plaisir à présider ce Conseil Général durant cette année. Il nous fait part de sa satisfaction pour la collaboration entre le Conseil Général et le Conseil Communal, ceci est très important pour la vie de la commune. Il se dit très content de terminer son mandat sur une note très positive notamment au vu des comptes qui ont été présentés précédemment. Il constate aussi que notre grande salle s'est rajeunie par la pose d'un nouveau rideau et des tables neuves. Il félicite ses successeurs et leur souhaite plein succès pour les années prochaines et ne manque pas de remercier tout le team communal que ce soit les employés et le Conseil Communal pour leur bon travail et leur dévouement.

Au nom de l'ensemble du CC, Mme Nadia Savary, syndique elle lui adresse ces quelques mots :

*« Comme nous le savons tous, tu es encore, pour quelques minutes, Président du CG de notre commune. De par ta personnalité, tu t'es mis à disposition et tu as été brillamment élu il y a une année pour ce mandat. Une année, cela passe si vite....cela ne doit pas être si facile...mais grâce à ta disponibilité, ton ouverture d'esprit, ton écoute, sans oublier tes compétences, tu as réussi ton mandat avec naturel et un engagement sans mesure. Nous savons tous qu'il faut de la compréhension et cela, de par ton charisme et ton expérience de l'exécutif de par le passé, tout ceci a permis des débats dans une ambiance saine qui a régné tout au long de ta présidence. Cher Jacquy j'espère que cette année te laissera le souvenir d'une expérience riche, reçoit toute notre gratitude et notre reconnaissance pour cette année écoulée et ton engagement et ta collaboration en tant que président du Conseil Général. Je profite de l'occasion pour féliciter M. Dominique Torche et M. Fabrice Bersier pour leur élection respective et nous nous réjouissons de collaborer avec eux. »*

M. Bernard Grandgirard profite, en tant que président de l'organisation du tournoi Sekulic, de nous donner quelques informations sur le programme et le déroulement de cette importante manifestation qui va avoir lieu dans notre commune. L'emplacement de la fête, les infrastructures ainsi que le programme nous sont présentés en détail.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Jacques Bersier remercie les participants à cette assemblée et les invite à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée il est 21 h 45.



DATE : 30 avril 2014

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

La Secrétaire :

Jacques Bersier

Sylvia Bersier